COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2016

Présents: Mme Myriam FOUGERE, Maire,

Mme Agnès PERIGNON, M. Eric CHEVALEYRE, Mme Emilie FAYE, MM. Albert LUCHINO, Michel BEAULATON, Johan IMBERT, Adjoints,

M. Guy GORBINET, Mmes Marie-Thérèse BERTHEOL, Françoise PONSONNAILLE, Christine SAUVADE, Marielle GUY, M. Marc CUSSAC, Mme Marie-Thérèse REYROLLE, M Franck PAUL, Mmes Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, Marine FOURNET, Annie BERNARD, Corinne PEGHEON, M. Laurent COURTHALIAC, Mme Nadine BOST.

Absents avec procuration: Mme Corinne MONDIN à M. Albert LUCHINO, M. Laurent LAMY à Mme Christine SAUVADE, M. Jean-Jacques PERIGNON à Mme Agnès PERIGNON, Mme Nathalie LAVILLE-ANDRIEUX à M. Johan IMBERT, M. Jean-Charles BOUTIN à Mme Marie-Thérèse REYROLLE, M. Patrick BESSEYRE à M. Laurent COURTHALIAC, Mme Simone MONNERIE à Mme Corinne PEGHON

Absente excusée : Mme Véronique FAUCHER.

Secrétaire de séance : Mme Marielle GUY.



Après vérification des présents, constatation de l'effectivité du quorum et désignation du secrétaire de séance, Mme GUY, Madame le Maire ouvre la séance du conseil à 19h15.



Mme le Maire propose ensuite au conseil de se prononcer préalablement sur le compte rendu de la séance du 27 octobre 2016 dont le secrétariat était assuré par Mme Marielle GUY. En l'absence de remargues particulières, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.



RAPPORT D'ACTIVITES

Mme FAYE

Exposé sur le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE). Ce document élaboré à la demande de la Commune a pour objectifs de permettre à terme la mise en accessibilité de l'espace public. Ce projet a consisté à réaliser un état des lieux du territoire avec les contraintes architecturales et urbanistiques, et le confronter avec les besoins des personnes en situation de handicap, pour déterminer les actions envisageables et souhaitables.

Véritable outil de prise de conscience, les aménagements préconisés seront mis en œuvre au fur et à mesure de la programmation des travaux sur le domaine public.

Mme PERIGNON

<u>PLUI</u>: Point d'étape sur l'avancement de ce dossier. A l'heure actuelle les documents ont été transmis à la Direction départementale des territoires pour une vérification de la cohérence réglementaire ceci avant la poursuite de la démarche. L'enquête publique relative à ce projet devrait pouvoir être programmée pour le 2^{ème} semestre 2017.

TRAVAUX DE VOIRIES 2016: Présentation d'une synthèse relative aux travaux réalisés ou en voie de réalisation au titre de l'exercice 2016. Ces travaux concernent aussi bien le budget communal que les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement. Le détail de ces travaux est accessible sur le site internet de la ville.

Mme Bost demande si une intervention est prévue sur la place de la pompe car il y a beaucoup de trous dans la chaussée.

MME ALLEGRE-CARTIER

Dans le cadre des animations prévues lors de la Magie de Noël 2016 à Ambert, les habitants du centrebourg sont invités à participer à un concours de fenêtres décorées sur le thème «Noël autour du monde» et ainsi embellir les rues ambertoises pendant les fêtes de fin d'année. Au terme de ce rapport d'activités Mme Le Maire propose de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.



FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL - PROGRAMMATION 2017

Après avoir rappelé les objectifs et modalités de fonctionnement du Fonds d'Intervention Communal (FIC) mis en place par le Conseil Départemental, Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver, par délibération, le dossier technique relatif à l'opération programmée pour l'année 2017, à savoir :

Aménagement des espaces publics : Quartier St Jean et République pour un montant de 436 196,00 € hors taxes (hors éclairage public) – subvention sollicitée 25.25 % Dossier approuvé a l'unanimité.

<u>DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 - GROS TRAVAUX DE REPARATION</u> DES BATIMENTS COMMUNAUX : RENOVATION DE LA CITE ADMINISTRATIVE.

Après avoir rappelé les différentes catégories d'investissements finançables prioritairement dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux Madame le Maire souligne l'opportunité de retenir **en priorité 1** au titre des Gros travaux de réparation de bâtiments communaux le projet de travaux de rénovation de la cité administrative à AMBERT. Ces travaux d'un montant prévisionnel de 703 656 € TTC consisteraient notamment en :

- Lot Menuiseries extérieures : dépose de l'ensemble des fenêtres, portes et leur remplacement par des menuiseries aluminium.
- Lot Isolation: Fourniture et pose d'une isolation et peinture.
- Lot Accessibilité : installation d'un ascenseur
- Frais annexes: maitrise d'œuvre, contrôle technique, SPS, assurances et formalités.

Ces travaux seraient programmés dans la perspective d'un choix du nouveau conseil communautaire d'installer ses services centraux dans ces locaux de la cité administrative.

Mr Imbert explique sur ce point qu'il n'y aura des travaux que s'il y a une occupation maximale du bâtiment ; d'où l'importance de disposer de projets concrets.

Mr Gorbinet rappelle que le choix du lieu du siège de la structure incombera effectivement au nouveau conseil communautaire. Dans l'attente le comité de pilotage prépare la transition et a formalisé une demande d'occupation provisoire du 1^{er} étage de la cité administrative pour accueillir les différents pôles de la future communauté de Communes.

Mme Bost s'interroge sur le nombre de personnes concernées par ces pôles, une occupation de la cité administrative même provisoire est-elle envisageable en l'état. Sur ce point il est répondu que les locaux sont utilisables sans problème tout au plus le rafraichissement (peinture) d'une salle pourrait être envisagé.

Mme Bost demande quel projet concret est prévu si le choix du conseil communautaire n'est pas la cité administrative. Elle s'interroge également sur le devenir des agents communautaires travaillant actuellement dans des bureaux en .mairie.

Sur un projet de substitution Mme Le Maire répond que cela sera à discuter en commission de gestion Patrimoine.

Quant à la seconde interrogation Mr Gorbinet répond que les bureaux seront restitués à la Commune tous les agents concernés devant intégrer des locaux provisoires soit à la cité administrative soit ailleurs.

Au terme de cette discussion le conseil municipal par vingt six voix pour, et deux abstentions (Mme Monnerie par procuration et Mme Pegheon)

- Approuve, au titre de la **DETR 2017 Priorité 1**, l'avant-projet présenté par les Services Techniques Municipaux concernant la rénovation de la cité administrative ceci au titre des Gros travaux de réparation de bâtiments communaux.
- Sollicite une subvention, la plus élevée possible, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

<u>DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 PRIORITE 2 – AMENAGEMENT DE</u> BOURGS : QUARTIER SAINT JEAN - REPUBLIQUE

En alternative au dossier concernant la cité administrative Mme le maire propose de déposer un second dossier au titre de la DETR 2017. Il s'agit de retenir **en priorité 2**, au titre des aménagements de bourgs, le projet de travaux Quatier Saint-Jean et République pour un montant de 489 421 € Hors Taxes. (Rappel la dépense subventionnable maximum est de 300 000 € HT)

Les dossiers DETR devant être déposés au 15 décembre il convient en effet d'anticiper les arbitrages que la commune devra effectuer en fonction de la décision du conseil de la future communauté de communes quant à son choix du lieu d'implantation de son siège. Mme Le Maire prendra contact avec Mme la Sous-Préfète pour lui exposer cette situation avec les raisons amenant la Commune à déposer deux dossiers.

Après avoir écouté ces explications, le conseil municipal par vingt six voix pour, et deux abstentions (Mme Monnerie par procuration et Mme Pegheon):

- Approuve, au titre de la **DETR 2017 Priorité 2**, l'avant-projet présenté par les Services Techniques Municipaux concernant le quartier Saint-Jean et la rue de la République, ceci au titre des « Aménagements de bourgs ».
- Sollicite une subvention, la plus élevée possible, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

SUPPRESSION REGIE DE RECETTES PIJ

Sur proposition de Mme le Maire, cette régie étant devenue à ce jour sans utilité le Conseil Municipal, unanime, décide de la supprimer.

Mme Bost voit dans cette délibération la disparition pure et simple du PIJ. Elle considère en outre qu'il n'y a pas de projets pour les jeunes.

Mr Chevaleyre répond que depuis plusieurs années le PIJ a vu sa fréquentation diminuer très fortement et de fait il n'a plus d'activité. Ce constat n'est pas propre à Ambert car il convient de noter que la labellisation n'a pas été reconduite dans d'autres communes.

Il précise enfin que d'autres choses seront mises en place en 2017 ceci pour pallier la disparition du PIJ.

SIVOM: RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Mr Luchino, adjoint mais également vice-président du Sivom, présente de manière détaillée ce rapport d'activités 2015 tel qu'il a été présenté au conseil syndical du SIVOM d'Ambert le 27 Octobre 2016.

Mr Imbert note que ce rapport d'activités 2015 est proposé tardivement. Il se dit ennuyé par la suppression d'une tournée en centre ville. Il relève également que les comptes du syndicat font apparaitre une baisse des frais de fonctionnement et d'investissements alors qu'une hausse des taxes a été adoptée. Il regrette que les remarques formulées par les élus d'Ambert n'aient pas été entendues par le SIVOM.

Mme Bost a relevé une baisse du tonnage collecté de 0,62%, elle demande si une nouvelle baisse est envisageable pour 2016 ? Y a-t-il des actions précises ? Elle estime qu'il y a encore des choses à faire, on est loin de l'excellence et précise qu'il faudrait travailler avec le SIVOM pour disposer de bacs de tris supplémentaires. Enfin elle souhaite connaître les résultats concernant les contrôles de l'assainissement dans le cadre du SPANC. Mr Luchino répond sur ce point que tout est correct au 1^{er} passage. Très peu de 2^{ème} passage.

Afin de faciliter la communication, Mme Bost demande que les élus puissent accèder aux documents d'informations centralisés ceci à l'aide d'un code informatique personnel. Cette demande est aussi valable pour l'accès aux documents de la Mairie d'Ambert. une demande officielle sera envoyée dans ce sens.

De manière plus générale Mme Le Maire note que le rapport d'activités aurait dû être remis au plus tard au 30/9. Elle regrette que la transmission de l'information ne se fasse pas également par courriel. Elle souligne le peu de transmissions concernant les dates de réunion, les ordres du jour et les comptes-rendus. Qu'en sera-t-il avec les 82 conseillers de la future COCOM?

A son sens l'exécutif doit savoir faire passer l'information et organiser des réunions au cours desquelles les conseillers doivent se sentir concernés.

Au terme de cet exposé et des différents échanges qu'il a suscités le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2015 du SIVOM.

SECTEUR DE RODDES : TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

Par délibération du 9/09/2016, le Conseil Municipal a attribué un marché de travaux à l'entreprise BTP du Livradois, en vue de la création d'un réseau d'assainissement séparatif dans le secteur de Roddes.

Aprés investigations sur le terrain il est apparu opportun de profiter de cette période de chantier, pour procéder au remplacement des canalisations d'eau potable de ce même secteur.

Le conseil municipal unanime :

- Autorise le lancement d'une consultation d'entreprises en vue de la réalisation de ces travaux estimés par les services techniques à 38 550 € HT (budget service des eaux). Cette consultation sera effectuée en procédure adaptée.
- Autorise Mme le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier dès que ce sera chose possible..

MODIFICATIONS DES DELEGATIONS DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, il est proposé de compléter les délégations données par le Conseil municipal au Maire en intégrant ces deux nouvelles dispositions

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide:

- à l'unanimité de modifier et remplacer le 7°) de la délibération du 18 avril 2014 libellé comme suit :
- "7°) De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux (art. L. 2122-22, 7°) ";
- Par vingt six voix pour, une voix contre (Mme Monnerie par procuration) et une abstention (Mme Pegheon) d'ajouter un 25°) à la délibération du 18 avril 2014 libellé comme suit :
- "25°) De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions d'un montant maximal d'un million d'euros pour tout projet municipal de la ville présentant un intérêt public local (art. L 2122-22, 26°)";

Les autres dispositions de la délibération du 18 avril 2014 susvisée restent inchangées.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Mme Allègre-Cartier, conseillère municipale rappelle que par délibération du 26 septembre 2014 le conseil a décidé de valider la création d'un conseil des jeunes avec une mise en place au cours de l'année 2015.

Le 1er juillet dernier, le Conseil des Jeunes s'est réuni afin de réaliser le bilan de l'année écoulée. Ce bilan est d'ores et déjà positif autant pour l'expérience vécue que pour les projets auxquels les jeunes ont pu participer. Cette première année a surtout été consacrée à la mise en œuvre, à l'installation et au développement de la cohésion du groupe. Les jeunes Conseillers se sont familiarisés avec le fonctionnement et l'organisation de la mairie ainsi que des différents services.

Cette première année ayant été riche et intense mais n'a toutefois pas permis au conseil de travailler sur la réalisation de nouveaux projets. Pour cette raison, le rapporteur propose au conseil municipal de modifier le règlement intérieur de ce conseil en vue de prolonger le mandat des jeunes d'une année (3 ans au lieu de 2 ans).

Après en avoir délibéré le conseil municipal unanime approuve la proposition du rapporteur et autorise la modification correspondante du règlement intérieur du conseil municipal des jeunes.

CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

La commune a souscrit auprès de CNP assurances à compter du 1^{er} janvier 2014, un contrat d'assurances des risques statutaires pour une période de 5 ans, soit jusqu'au 31/12/2018, avec possibilité de résiliation annuelle au 31 décembre sous réserve de respecter un préavis de 4 mois.

Les conditions actuelles de couverture de ce contrat sont les suivantes :

Risques couverts:

- Décès.
- Accident de services et maladie imputable au service,
- Congés de maladie ordinaire,
- Congés de longue maladie, et congés maladie longue durée,
- Maternité, adoption, paternité,

Conditions:

- franchise en maladie ordinaire : 15 jours par arrêt – Taux 6,30 %.

Par courrier recommandé du 31/08/2016 CNP Assurances, au vu de l'examen des résultats du contrat et notamment de la sinistralité constatée (arrêts de longue maladie ou de longue durée) a résilié au 31/12/2016 le contrat de la commune ceci à titre conservatoire. Par la suite, courant octobre 2016 CNP a proposé un réaménagement de taux ceci pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2018.

Mme Le Maire propose donc à l'assemblée de délibérer sur ce dossier tout en rappelant que s'agissant d'une résiliation à titre conservatoire par l'assureur celle-ci n'est susceptible de devenir définitive, faute d'accord pour un réaménagement, qu'à l'échéance soit au 31/12/2016.

Après avoir écouté cet exposé et pris connaissance des différentes propositions formulées le conseil municipal unanime :

- Accepte un réaménagement du contrat précité aux conditions suivantes :
 - ! Risques couverts : Décès, Accident de services et maladie imputable au service, Congés de maladie ordinaire, Congés de longue maladie, et congés maladie longue durée, Maternité, adoption, paternité,
 - ! Conditions : franchise en maladie ordinaire : 15 jours par arrêt.
 - ! **Taux** : 6,90 %.
- Donne tous pouvoirs à Mme le Maire aux fins de signature des documents contractuels correspondants.

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Sur proposition de Madame le Maire et afin de permettre la promotion d'agents de la commune ayant satisfait aux épreuves d'un <u>concours</u> ou d'un <u>examen professionnel</u>, le conseil municipal, unanime, décide de modifier ainsi qu'il suit le tableau des effectifs :

Service communication

- ! Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe (Catégorie C échelle 3).
- ! Création d'un poste de technicien territorial (Catégorie B) Modification suite à réussite au concours d'accès.

Service crèche

- ! Suppression de trois postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe (Catégorie C échelle 3).
- ! Création trois postes d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe (Catégorie C échelle 4).

 Modifications suite à la réussite au concours (un agent) et à l'examen professionnel (deux agents).

Service Espaces verts

- ! Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe (Catégorie C échelle 3).
- ! Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe (Catégorie C échelle 4). Modification suite à la réussite au concours.

Date d'effet de ces décisions : 1er janvier 2017.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

! Conclusion d'un bail de location avec M. GIMMIG Yohann pour un appartement de type Studio situé 38, rue du Chicot 63 600 AMBERT – Date d'effet : 01/11/2016

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL

Informations sur les dates des prochaines réunions du conseil municipal à savoir : **3 février 2017** : CA et DOB, **10 mars 2017** : Vote du budget, **14 avril 2017**, **19 mai 2017** et **23 juin 2017**.



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H35.